

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 janvier 2023

L'ASSEMBLEE GENERALE ordinaire, statutaire et annuelle du SPIRIDON CÔTE d'AZUR a été dument convoquée conformément à ses statuts :

- Par annonce dans le n° 215 d'octobre 2022 et le n° 216 de janvier 2023 de La FOULEE,
- Par courriel et courrier individuel adressé aux adhérents le 2, le 12, le 20 décembre 2022.

Cette Assemblée Générale s'est tenue dans la Salle des Fêtes de TOURRETTES-LEVENS. L'émargement des présents et représentés mandatés par « Pouvoir » a permis d'atteindre le quorum statutaire pour délibérer valablement. Selon la feuille d'émargement 104 adhérents sont présents ou représentés.

Le Président de séance, Michel BABBINI, a ouvert les débats par l'accueil et les vœux aux participants ainsi qu'aux invités présents ou représentés.

Le Président de séance a fait la présentation de l'ensemble des 10 membres du Conseil d'administration ayant assuré la responsabilité des activités du SPIRIDON pour l'exercice 2022.

1)- RAPPORT d'ACTIVITE : Il a été présenté, diaporama à l'appui, par chacun des membres du Conseil en charge d'un secteur d'activité :

- EFFECTIFS : 150 membres : effectif en légère baisse. La présentation graphique fait apparaître les répartitions par tranches d'âge, par sexe, ainsi que la répartition géographique Var, A.M. et autres départements.
- La FOULEE : Les quatre numéros annuels ont été assurés et diffusés sur le site internet de l'association. Les rubriques administratives, le calendrier, les résultats et classements, la programmation des déplacements ont été en charge de membres du Conseil. Les « articles » des adhérents occupent toujours un tiers de chaque numéro, mais le champ des rédacteurs devrait s'élargir ! Le Comité de lecture réuni régulièrement, assure cet ensemble de travail collectif. Dans un souci de communication moderne « la Foulée » est désormais en consultation dématérialisée sur le site internet du Spiridon C.A.
- Les ASSISTANCES TECHNIQUES : une seule a été assurée au cours de l'année 2022. Il convient de rappeler que les Assistances Techniques représentaient quasiment le tiers des ressources financières du Spiridon.

Pour 2023 : Aucune assistance technique n'est précue!

- CHALLENGE SPIRIDON: Pour 2022 il s'est disputé sur 43 épreuves. Les courses sélectionnées par le Conseil du Spiridon sont retenues pour un bon équilibre géographique Var et AM, littoral et moyen ou arrière-pays, route et trails, distances et qualité d'organisation et de déroulement. 76 spiridoniens dont 3 équipes y ont participé, très régulièrement pour certains, ce qui a permis d'emporter plusieurs challenges du nombre.

Pour 2023, la sélection comporte 32 courses sur route et 15 trails avec des nouveautés. Nous déclinons désormais 2 challenges parallèles : route et trail associés et le trophée J.L. Andreotti. Chaque lauréat au podium sera tenu d'avoir comptabilisé 5 courses pour le challenge. Francis VANDERSYPE fait un rappel du règlement du challenge et du trophée J.L.A.

Le règlement est complété pour le challenge individuel, concernant la référence de prise en compte des résultats.

- Le SITE INTERNET : Son succès est dû à sa qualité, son actualisation et ses rubriques. C'est un outil de communication et d'information devenu vitrine et référence du Spiridon CA. La « boîte » messagerie est maîtrisée pour en assurer la bonne tenue. Un travail de maintenance du site a été réalisé en 2022. A noter, le grand nombre de connexions annuelles. Notre site se situe dans le top des sites les plus réactifs.
- Les DEPLACEMENTS: les comptes-rendus des déplacements collectifs de l'année 2022, qui ont joint le côté sportif, (marathon et autres distances), à l'aspect touristique et festif, sont présentés à l'assemblée: les traces du fromage à Laguiole, l'ultrariège à Ax les Thermes et les pique-nique festifs sur différentes épreuves du challenge... Leur succès implique une certaine rigueur dans la gestion et la prise en compte des inscriptions.

Pour 2023, un programme tout autant attractif est mis sur pied : le semi-marathon de Lisbonne, des pique-nique festifs, l'ultrariège dans les Pyrénées.

-Présentation de la carte d'adhérent 2023 et du tee-shirt de l'année.

Ce rapport d'activité est vivement apprécié et ponctué par des applaudissements nourris...
Il est adopté à l'unanimité.

2)- RAPPORT FINANCIER : Le Président, diaporama à l'appui présente les éléments de la gestion financière de l'exercice. La recherche d'équilibre est assurée par les trois principaux chapitres de recettes, et chacun pour un tiers du Budget : Les cotisations des adhérents, les ressources liées aux Assistances Techniques et les partenaires annonceurs de La Foulée.

L'indépendance du Spiridon s'appuie sur la non-sollicitation de subventions publiques en conformité avec la Charte de notre Association.

Ne figurent dans ce budget aucune charge ou recette qui soient liées aux déplacements « collectifs » présentés au rapport d'activité. Il s'agit là d'une gestion autonome.

Au titre des dépenses, il convient de relever essentiellement : les frais de fonctionnement, les frais de logistique pour les assistances techniques, l'achat d'ordinateurs, l'organisation de l'AG et de l'apéritif dinatoire, les charges administratives ordinaires... Toutes les fonctions exercées par les membres du Conseil sont bénévoles.

Le résultat financier de l'exercice laisse apparaître un solde positif.

Le budget prévisionnel de 2023, se présente en forte baisse et en recherche d'équilibre sur la base de 7000.00€.

Cette bonne gestion et une qualité de services rendus aux adhérents sont fortement appréciées, Le Rapport financier est adopté à l'unanimité.

3)- RAPPORT MORAL: Le rapport moral est présenté par le Président Francis VANDERSYPE. Les activités et la gestion du Spiridon CA doivent s'apprécier au regard de notre Charte des valeurs qui nous définissent: éthique amicale et solidaire de la pratique de la Course à pied, indépendance et autonomie à l'égard de toute influence extérieure, épanouissement et respect de la personne. Ces valeurs perdurent dans notre amicale grâce à son action permanente et la forte implication bénévole d'un grand nombre d'adhérents dans tous les secteurs d'activité, au-delà de tout intérêt personnel.

L'esprit présidant à notre présence sur les épreuves régionales, la concurrence amicale dans le challenge, la remise des nombreux trophées des « challenges du nombre » dans les courses à nos adhérents méritants au-delà des performances... c'est la concrétisation de notre Charte.

Notre indépendance à l'égard des instances fédérales nous la garantissons également par notre appréciation libre pour l'inscription des courses au Challenge et par nos exigences concernant les conditions de participation, la qualité de l'organisation, la sécurité renforcée sur les parcours. Cela a pu se vérifier tout au long de l'année.

Nous avons notre attachement à ces valeurs et ces exigences lors des rencontres Spiridon de septembre 2021 à Limoges.

Notre indépendance financière résulte d'un acte volontaire de notre part, notre pratique sportive nous appartient et elle n'a pas à être financée par le contribuable.

Notre indépendance et nos valeurs s'expriment dans La Foulée, sa consultation sur notre site internet par tous nos adhérents constitue les liens de communication et d'information interactives entre nous, mais nous le savons bien cette revue est aussi lue et prise en compte en dehors de nos rangs. Nous avons là aussi un devoir de qualité. Nos efforts et réalisations sur ce point sont à la hauteur de nos ambitions et devoirs.

Si nous accueillons chaque année de nouveaux adhérents, attirés par l'esprit qui règne entre nous, nous avons également un devoir de pensée et de solidarité à l'égard de ceux qui nous quittent, ou sont touchés par les aléas et évènements de la vie, pour 2022. Forts de notre fidélité à nos liens amicaux de cette année qui s'achève, le nombre important à la présente AG et l'esprit qui s'y est manifesté, nul doute que 2023 sera une bonne année, notre association a fêté ses 44 années d'existence.

Le Rapport Moral est adopté à l'unanimité.

<u>4)- RENOUVELLEMENT du CONSEIL</u>: Le renouvellement statutaire annuel par tiers du Conseil a enregistré 4 membres sortants ainsi que 5 postes vacants. L'appel à candidatures a été lancé dans La Foulée d'octobre 2022, janvier 2023 et renouvelé dans les convocations à l'AG. La limite de dépôt des candidatures a été fixée au 14 janvier 2023.

A cette échéance, quatre membres sortants ont fait acte de candidature.

Ont donc été élus pour 3 ans : - Jean Michel BOIGEY

- Jean Michel BOIGEY- Patrick MANIFICAT

- John-Lee OLIVIER

- Marius BERNARDESCHI

Cinq postes du conseil reste donc vacant pour l'année 2023.

L'Assemblée unanime valide ces élections.

L'ordre du Jour étant accompli, le Président de séance, après avoir renouvelé les vœux du Conseil à l'ensemble des participants, déclare close l'Assemblée générale de l'exercice 2022.

Le Président du Spiridon CA : Michel BABBINI Le Président du Spiridon CA : Francis VANDERSYPE